

NOTE D'INFORMATION
APPEL A LA PRIORITE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

OBJET : CLASSEMENT DES TEMPORAIRES PRIORITAIRES 2026-2027

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que vous pouvez demander à entrer dans le classement des **temporaires prioritaires** arrêtés au dernier jour de l'année scolaire pour l'année scolaire 2026/2027¹. C'est sur base de cette liste que la Ville désignera des agent·e·s à titre temporaire en fonction des besoins de son enseignement fondamental.

Nous attirons votre attention sur le fait que la procédure de **classement des temporaires prioritaires** est valable pour une année scolaire et que, dès lors, même si vous avez déjà effectué cette démarche l'an dernier, vous devez la réitérer cette année.

Conditions à remplir pour entrer dans le classement des temporaires prioritaires :

Est prioritaire, celui qui compte 360 jours de service effectivement accomplis au dernier jour de l'année scolaire :

1. dans une fonction de la catégorie en cause et qui possède le titre de capacité;
2. auprès du Pouvoir Organisateur « Ville de Charleroi »;
3. répartis sur deux années scolaires au moins;
4. acquis au cours des cinq dernières années scolaires;
5. dans une fonction principale².

Le calcul de l'ancienneté s'établit de manière suivante :

- Une année scolaire du premier jour au dernier jour de l'année scolaire = 300 jours ;
- Egal ou plus qu'une demi charge horaire = fonction complète ;
- Moins d'une demi charge horaire = 1/2 (demi-fonction).

Fonction(s) pour laquelle/lesquelles postuler

Pour rappel, vous pouvez vérifier les fonctions auxquelles votre titre vous donne accès sur le site www.enseignement.be/primoweb (Onglet *quelle fonction puis-je exercer ?*) et pour lesquelles vous pouvez postuler (titre requis ou titre suffisant) si vous êtes dans les conditions sus-citées.

Aide pour la Promotion de l'Emploi (APE)

Le décret relatif aux aides complémentaires dans le secteur de l'enseignement bénéficiant des subventions régionales, abrogeant diverses dispositions en matière d'enseignement fondamental et secondaire et modifiant diverses dispositions relatives aux puériculteurs du 3 avril 2024 a modifié l'article 34, §2 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné.

Cette modification implique la suppression, à partir de la rentrée scolaire 2025-2026, de l'application d'un coefficient réducteur 0,3 dans le cadre du calcul de l'ancienneté des agents recrutés dans un emploi APE/ACS enseignement.

¹ Conformément au statut des membres du personnel subsidiés de l'Enseignement Officiel Subventionné (Décret du 06/06/1994) et à celui relatif au statut des maîtres et professeurs de religion (Décret du 10/03/2006),

² Fonction principale : fonction qu'elle soit ou non à prestations complètes qui n'est pas considérée comme accessoire. Fonction accessoire définie dans le décret du 27/01/2006 « *Modification de diverses dispositions relatives aux règles de cumul applicables aux membres du personnel de l'enseignement.* »

CONTACT :

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le gestionnaire de votre dossier ou par mail : fondamental@charleroi.be ou par téléphone : 071/860846.

ANNEXE

1 formulaire de
candidature
2026/2027

NOTE D'INFORMATION
APPEL A LA PRIORITE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification n'a pas d'effet rétroactif. Cela implique que les services prestés jusqu'à la veille de la rentrée scolaire 2025-2026 resteront calculés sur base des anciennes modalités de calcul.

Agent-e-s nommé-e-s

La procédure pour être classé prioritaire doit être effectuée par tout agent-e nommé-e à titre définitif à prestations incomplètes qu'il ou elle ait – ou non - un complément de charge à titre temporaire. Elle doit également être effectuée par tout agent-e définitif.ve qui souhaite demander le bénéfice d'un détachement dans une autre fonction que celle pour laquelle il ou elle jouit d'une nomination.

Classement de deuxième rang

Vous pouvez intégrer un classement de second rang³ si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

1. Vous pouvez faire valoir 90 jours de service au sein du PO « Ville de Charleroi sur deux années scolaires au moins et au cours des 5 dernières années;
2. Vous avez acquis 360 jours de service au sein de l'enseignement officiel subventionné (à justifier à l'aide d'attestations de service émanant des Pouvoirs Organisateur au sein desquels vous avez presté);
3. Pour ce faire, il vous suffit de cocher la case prévue à cet effet dans le questionnaire.

Marche à suivre pour entrer dans le classement des temporaires prioritaires

Merci de privilégier le formulaire en ligne

Procédez à une candidature en ligne OU par envoi postal

Via le formulaire en ligne

1. Les candidat-e-s qui souhaitent faire usage de leur droit de priorité doivent introduire leur candidature via le présent formulaire: <https://forms.gle/WCgjiVfGvRiLQ1ex6> **avant le 31/05/2026 (soit le 30/05/2026 au plus tard)**.
2. Lorsque vous remplissez le formulaire, veillez à l'exactitude des informations demandées. Après avoir complété tous les champs nécessaires, relisez vos réponses. Si tout vous semble correct, vous pouvez valider vos informations.
3. Après avoir complété le formulaire, une copie de celui-ci vous est envoyée automatiquement par mail sur l'adresse e-mail que vous avez renseignée. **Ce document fait office d'accusé de réception. Conservez-le.** Si vous n'avez pas reçu la copie du formulaire, vérifiez votre courrier indésirable (spams) et si nécessaire, écrivez-nous à l'adresse mail fondamental@charleroi.be.

³ Toutes les informations sont disponibles dans le décret du 17/07/2020.

CONTACT :

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le gestionnaire de votre dossier ou par mail : fondamental@charleroi.be ou par téléphone : 071/860846.

ANNEXE

1 formulaire de
candidature
2026/2027

NOTE D'INFORMATION
APPEL A LA PRIORITE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

via le formulaire papier

Les candidat-e-s qui souhaitent postuler via formulaire papier peuvent imprimer celui-ci (en annexe) et l'envoyer par courrier recommandé **avant le 31 mai 2026 (soit le 30/05/2026 au plus tard)**, la date de la poste faisant foi, à :

Service de l'Enseignement fondamental
Espace Charleurope - Bureau 2/6
Bld Joseph II 11 - 6000 CHARLEROI.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le Directeur général,
Par délégation



Emilie BASTIN
Directrice adjointe

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de l'art. L1132-4 du CDLD



Julie PATTE
1ère Echevine

CONTACT :

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le gestionnaire de votre dossier ou par mail : fondamental@charleroi.be ou par téléphone : 071/860846.

ANNEXE

1 formulaire de
candidature
2026/2027

ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE CHARLEROI – ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
Acte de candidature au statut de temporaire prioritaire – 2026-2027

Si vous en avez la possibilité, privilégiez le **formulaire en ligne** ! La rédaction de cette feuille est très importante. Apportez-y tout le soin requis. A compléter en caractère d'IMPRIMERIE.

NOM, Prénom : **Sexe :** F/M/x

Adresse : N° Bte.....

Code postal : **Localité :** **Téléphone :**

Courriel :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Nature	Spécialité	Option	Délivré par	Année d'obtention
<i>Exemple : Baccalauréat</i>	<i>Institutrice primaire</i>	<i>Morale</i>	<i>HEH Mons</i>	<i>2005</i>

Êtes-vous déjà définitif ? OUI / NON (biffer la mention inutile).

Si oui,

FONCTION (voir page suivante)	ÉTABLISSEMENT	NOMBRE DE PERIODES

Je souhaite entrer dans le classement des APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) : OUI / NON (biffer la mention inutile).

Je sollicite ma désignation à la/aux fonctions suivantes dans l'enseignement MATERNEL (cocher la/les case(s) visée(s)).

- Instituteur maternel/institutrice maternelle
- Instituteur maternel/institutrice maternelle en immersion anglais
- Instituteur maternel/institutrice maternelle en immersion néerlandais
- Maître de psychomotricité
- Autre :

Je sollicite ma désignation à la/aux fonctions suivantes dans l'enseignement PRIMAIRE (cocher la/les case(s) visée(s)).

- Instituteur primaire/institutrice primaire
- Instituteur primaire/institutrice primaire en immersion anglais
- Instituteur primaire/institutrice primaire en immersion néerlandais
- Maître de seconde langue : Anglais
- Maître de seconde langue : Néerlandais
- Maître d'éducation physique
- Autre :

Je sollicite ma désignation à la/aux fonctions suivantes MORALE & RELIGION (cocher la/les case(s) visée(s)).

- Maître de morale
- Maître de philosophie et de citoyenneté
- Maître de religion catholique
- Maître de religion islamique
- Maître de religion israélite
- Maître de religion orthodoxe
- Maître de religion protestante
- Autre :

Je sollicite ma désignation à la/aux fonctions en tant que PERSONNEL NON CHARGE DE COURS (cocher la/les case(s) visée(s)).

- Kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Logopède
- Educateur.trice
- Assistant.e social.e
- Autre :

Ayant acquis 90 jours de service au sein du Pouvoir Organisateur sur deux années scolaires au moins et au cours des 5 dernières années ET 360 jours de service au sein de l'enseignement officiel subventionné, je souhaite donc entrer dans le classement de deuxième rang : OUI / NON (biffer la mention inutile).

Je fais parvenir les attestations de service justifiant les 360 jours de service acquis dans d'autres pouvoirs organisateurs à l'adresse mail fondamental@charleroi.be ou par voie postale (adresse en fin de document) le 30/05/2026 au plus tard. **Sans ces attestations, votre candidature au classement de deuxième rang ne sera pas effective.**

Date et signature

A RENVoyer par courrier simple ou recommandé avant le 31/05/2026 (au plus tard le 30/05/2026) à

Service de l'Enseignement fondamental
Espace Charleurope- Bureau 2/6
Boulevard Joseph II 11
6000 Charleroi